



DCM DU 30 MARS 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.084

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 035-213501521-20230330-2023_084-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 30 mars**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

Date de convocation : 24 mars 2023 - **Date d'affichage** : 6 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Sophie CARADEC.

7 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Maëva AMELOT.

6 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Serge LE PALAIRE), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Laëtitia NOËL), Mme Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

DÉNOMINATION DES VOIES NOUVELLES DE L'OPÉRATION – CANADAIS 2

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les permis d'aménager n° 3515220U0001, M01 et T02 délivrés respectivement le 16 juillet 2020, le 22 avril 2022 et le 31 mai 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Services techniques, Environnement, Sécurité, Commerce » réunie le 02 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par voie de délibération, le nom à donner aux voies nouvelles,

CONSIDÉRANT que la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Monsieur Alain CLÉRY, Adjoint au Maire délégué à la Voirie, informe que l'aménageur Gasnier Promotion prévoit l'aménagement d'environ 93 logements situés au lieu-dit « Les Canadiens ».

Dans la continuité de l'opération voisine des « Canadiens 1 » il a été proposé de dénommer les voies en lien avec les auteurs de bandes dessinées.

Aussi, il est proposé de procéder à la dénomination des voies nouvelles sur cette opération comme suit :



Par la suite, en application de l'article L.2213-28 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un arrêté de numérotation propre à chaque lot et ilot sera pris par Monsieur le Maire.

Enfin, ces informations seront transmises aux différents services afférents à la mise en œuvre de cette délibération (Service National des Adresses, SDIS, DGFIP, Concessionnaires, ...)

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la dénomination des voies nouvelles conformément au plan attaché au sein de la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffre,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ